

# Accueil Périscolaire

*Loisirs malins, mercredis récréatifs, petites vacances*

## INSCRIPTIONS 2025/ 2026



*Service des actions éducatives*





# NOS FORMULES 2025-2026

## LES LOISIRS MALINS

Chaque jour d'école, la ville propose un accueil avant et après le temps scolaire pour faciliter les organisations familiales. Ce temps « **Loisirs Malins** » fonctionne de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. Toutes les écoles en sont pourvues hormis deux sites où les enfants sont transférés par le service des actions éducatives :

Pour Léo Lagrange à Jean Zay, pour Brossolette à A. Camus.



## MERCREDIS RÉCRÉATIFS & PETITES VACANCES

Les accueils récréatifs débutent dès le mois de septembre jusque début juillet, veille des vacances d'été. Ils fonctionnent les mercredis des périodes scolaires et lors des petites vacances de 9h30 à 17h00. Un temps d'accueil « Loisirs Malins » est proposé de 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30).



**Attention :** Dates limite d'inscriptions (cf. calendrier des inscriptions)

## SECTORISATION



Depuis 2022, sauf dérogation autorisée, les accueils fréquentés par les enfants dépendent de leur lieu de scolarisation.

Secteur BEAULIEU

### CAMUS

Enfants scolarisés à  
Camus, Curie,  
Brossolette, Lacordaire

Secteur CENTRE

### J. JAURÈS

Enfants scolarisés à  
Jaurès, Macé, Brel,  
Enfant Jésus, Lavoisier

Secteur  
CRÉTINIER BALLON TOUQUET

### A-FRANCE

Enfants scolarisés à  
Condorcet, Lakanal,  
Buisson, ND Lourdes,  
A-France)

Secteur MOUSSERIE

### JEAN ZAY

Enfants scolarisés à  
JZay, Lagrange,  
Voltaire, ND  
Mousserie)

# ZOOM SUR LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS & LES PETITES VACANCES

En partenariat avec la CAF, la ville propose des accueils de loisirs et activités éducatives pour les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires<sup>1</sup>.

**LES ENFANTS SCOLARISÉS DE MOINS DE 3 ANS PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉS SUR LES ACCUEILS  
À LA CONDITION QUE L'ENFANT SOIT PROPRE.**

Ces accueils se tiennent :

- > Tous les **mercredis** de période scolaire du **3 septembre 2025 au 1<sup>er</sup> juillet 2026** ;
- > Pendant les **petites vacances** : Automne, Fin d'année, Hiver et Printemps.

## NOS SITES D'ACCUEIL

**ALBERT CAMUS** - rue du Beau Saule – Secteur BEAULIEU

**ANATOLE-FRANCE** - rue de Boulogne – Secteur TOUQUET SAINT GÉRARD

**JEAN ZAY** - rue Alfred Delecourt- Secteur SAPIN VERT

**JEAN JAURÈS** - rue J. Jaurès – Secteur CENTRE

Pour ces sites, les horaires sont identiques pour :

➔ **Mercredis récréatifs**

➔ **Petites vacances**

**De 9h30 à 17h00**

(Restauration obligatoire)

Un accueil « Loisirs Malins » est ouvert de 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30

---

<sup>1</sup> Les enfants des collèges ne pourront pas être acceptés

Like\*  
ta  
gourde



\*aime



Tous ensemble,  
RÉDUISONS



les déchets  
plastiques



Chaque année, 2,165 milliards de gobelets en plastique sont utilisés en France. Pour les bouteilles plastiques, c'est encore pire : on en utilise 6,355 milliards chaque année.



WATTRELOS, ville nature, est soucieuse de l'environnement !  
Dans cette optique, **NOUS VOUS DEMANDONS DE MUNIR VOTRE ENFANT D'UNE GOURDE** avec son nom et prénom.

Merci d'avance de votre participation à cette initiative

# INSCRIRE VOTRE ENFANT

1. Renseigner la « *Fiche unique d'inscription périscolaire* » ;
2. Déposer le dossier pour valider.

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

Soit inscription en ligne via l'adresse mail suivante

✉ : **guichetuniquedesenfants@ville-wattrelos.fr**

- Soit en mairie, au pôle inscription de la direction de la Réussite Educative.

## POURQUOI VOUS DÉPLACER ?

Loisirs malins, mercredis récréatifs, petites vacances, été\*.

Désormais ne saisissez qu'une fois le dossier d'inscription !

(Dossier valable de septembre 2025 à août 2026).

Il suffit d'envoyer votre dossier complet en précisant le nom du centre, l'activité, le nom de votre enfant et la période souhaitée.

## À SAVOIR :

- 1) Inscrire votre enfant à l'activité souhaitée ;
- 2) Insérer les pièces du dossier d'inscription  
**Pièces obligatoires pour la 1<sup>ère</sup> inscription**
  - La fiche unique d'inscription périscolaire dûment remplie recto-verso et signée<sup>2</sup>.
  - La photocopie des deux pages de vaccinations du carnet de santé de votre enfant, avec nom et prénom<sup>3</sup>.
  - L'attestation d'assurance extra-scolaire 2025-2026
  - L'attestation C.A.F avec le quotient familial de moins de 3 mois (ou avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024, le cas échéant.)
  - Si vous percevez des allocations belges, l'attestation de la Belgique.
- 3) Finaliser l'inscription avec votre paiement lorsque la facture apparaît sur votre compte Portail Famille (un délai de traitement est requis par le service)

**Pour créer votre compte sur le « Portail Famille »,  
Contactez la régie scolaire  
03.20.81.66.02**

**\* les modalités d'inscription pour l'été seront communiquées en mars 2026.**

<sup>2</sup> Voir p. 9

<sup>3</sup> Voir p. 10

# CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Périodes des accueils	Limite d'inscription
<b>Mercredis de septembre 2025</b> : 03/09 ; 10/09 ; 17/09 ; 24/09	Jusqu'au 20 août 2025
<b>Mercredis d'octobre 2025</b> : 01/10 ; 08/10 ; 15/10	Jusqu'au 24 septembre 2025
<b>VACANCES d'AUTOMNE 2025</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Du lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre</li> <li>Du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre</li> </ul>	
<b>Mercredis de nov. &amp; déc. 2025</b> : 05/11 ; 12/11 ; 19/11 ; 26/11 ; 03/12 ; 10/12 ; 17/12	Jusqu'au 8 octobre 2025
<b>VACANCES de FIN ANNÉE 2025-26</b> <b>ATTENTION : pas d'accueil le 25 et 26/12 + 1<sup>er</sup> et 02/01</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Du lundi 22 décembre au mercredi 24 décembre</li> <li>Du lundi 29 décembre au mercredi 31 décembre</li> </ul>	Jusqu'au 26 novembre 2025
<b>Mercredis de janv. / fév. 2026</b> : 07/01 ; 14/01 ; 21/01 ; 28/01 ; 04/02 ; 11/02	Jusqu'au 10 décembre 2025
<b>VACANCES d'HIVER 2026</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Du lundi 16 février au vendredi 20 février</li> <li>Du lundi 23 février au vendredi 27 février</li> </ul>	Jusqu'au 21 janvier 2026
<b>Mercredis de fév. / mars / avril 2026</b> : 04/03 ; 11/03 ; 18/03 ; 25/03 ; 01/04 ; 08/04	Jusqu'au 4 février 2026
<b>VACANCES de PRINTEMPS 2026</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Du lundi 13 avril au vendredi 17 avril</li> <li>Du lundi 20 avril au vendredi 24 avril</li> </ul>	Jusqu'au 18 mars 2026
<b>Mercredis avril / mai 2026</b> : 29/04 ; 06/05 ; 13/05 ; 20/05 ; 27/05	Jusqu'au 01 avril 2026
<b>Mercredis juin / juillet 2026</b> : 03/06 ; 10/06 ; 17/06 ; 24/06 ; 01/07	Jusqu'au 06 mai 2026

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà des délais fixés par ce calendrier.

## PAIEMENT

L'inscription est confirmée par le paiement<sup>4</sup>.

Une fois l'inscription validée et payée, aucun remboursement ne sera possible, même en cas d'annulation ou d'absence (sauf cas de force majeure déterminés par la loi).

Les accueils avant et après l'école en période scolaire seront ajoutés sur la facture de restauration suivant les fréquentations.

Vous trouverez ensuite votre facture à régler dans les meilleurs délais sur le portail famille.

Pour toute démarche effectuée en ligne : un délai de 3 semaines vous sera octroyé. Passé ce délai, votre pré-inscription sera annulée.



Seul le **PAIEMENT** valide l'inscription de votre enfant



<sup>4</sup> Les centres sont payables à l'avance. Vous avez la possibilité d'anticiper vos paiements pour toutes les personnes citées sur la page précédente.

# TARIFS

Les tarifs sont les suivants :

Mercredi récréatif ou petites vacances :

Le prix de l'accueil de loisirs + le prix de la restauration municipale.

Les délibérations du Conseil Municipal fixent les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement et de la restauration municipale.

Ces derniers s'établissent, conformément des recommandations de la CAF, en fonction des revenus du foyer.

## TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

TARIFS	QUOTIENT	RESTAURATION	
	FAMILIAL	SCOLAIRE	
	CAF	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
A	0 € à 369 €	0,30 €	0,30 €
B	370 € à 499 €	1,00 €	1,00 €
C	500 € à 700 €	1,60 €	1,70 €
D	701 € à 1.000 €	2,10 €	2,30 €
E	Supérieur à 1.000 €	2,60 €	2,90 €
Extérieur		5,30 €	

## TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

	TARIFS	QUOTIENT	GARDERIE		GARDERIE		MERCREDIS
		FAMILIAL	SCOLAIRE*		PERICENTRE*		& PETITES VAC.
		CAF	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	Journée
WATRELOISIENS	A	0 € à 369 €	0,36 €	0,48 €	0,60 €	0,36 €	0,70 €
	B	370 € à 499 €	0,66 €	0,88 €	1,10 €	0,66 €	1,30 €
	C	500 € à 700 €	0,90 €	1,20 €	1,50 €	0,90 €	2,50 €
	D	701 € à 1.000 €	1,35 €	1,80 €	2,25 €	1,35 €	3,80 €
	E	Supérieur à 1.000 €	1,65 €	2,20 €	2,75 €	1,65 €	5,20 €
EXTERIEURS	F	0 € à 700 €	2,70 €	3,60 €	4,50 €	2,70 €	8,40 €
	G	701 € à 1.000 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	3,00 €	9,20 €
	H	Supérieur à 1.000 €	3,30 €	4,40 €	5,50 €	3,30 €	10,00 €

NB : ajouter le goûter 0,65 € à la garderie scolaire pour la séance du soir

# FICHE UNIQUE D'INSCRIPTION

J'INSCRIS MON ENFANT AUX (*Cocher et inscrire le site demandé*).

→ **Loisirs Malins** (accueil avant/après école en période scolaire) :  Matin  Soir

→ **Mercredis récréatifs – petites vacances** (en période scolaire)  Oui

- Site de secteur : .....

> Dans ce cadre, votre enfant ira-t-il à l'accueil complémentaire<sup>6</sup> ?  Oui  Non

→ **ÉTÉ**  Oui – Site : .....

> Dans ce cadre, votre enfant ira-t-il à l'accueil complémentaire<sup>7</sup>  Oui  Non

## RENSEIGNEMENTS

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT .....SEXE : .....

DATE DE NAISSANCE : .....ÉCOLE FRÉQUENTÉE 2025/ 2026 : ..... CLASSE : .....

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE .....☎ : .....

NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT .....☎ : .....

ADRESSE DES PARENTS : .....

.....☎ : .....

✉ : .....@..... *OBLIGATOIRE pour toute correspondance*)

EMPLOYEUR DU RESPONSABLE : .....☎ : .....

L'ATTESTATION D'ASSURANCE EST À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

N° CAF : .....

**Repas** -  Repas traditionnel  Repas végétarien<sup>7</sup>  Repas traditionnel option végétarien<sup>8</sup>

**Sorties** - Pour les élémentaires : à la fin de l'accueil, votre enfant repartira :  seul  accompagné

**Accompagnants** - Je, soussigné(e).....

*Autorise les personnes suivantes à reprendre mon enfant à la fin de l'accueil périscolaire et dégage le responsable de l'accueil de loisirs et l'organisateur de toute responsabilité à partir de cet instant :*

NOM ET PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ

## DES BESOINS SPÉCIFIQUES ?

Votre enfant a besoin d'un accompagnement spécifique, notamment pour raisons médicales ? Définissons ensemble les meilleures conditions d'accueil.

**Contactez le service des actions éducatives**  
**03.20.81.64.45**

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en cours OUI  NON  (joindre le protocole et toutes les informations utiles)

<sup>5</sup> Voir p.2 et 3

<sup>6</sup> 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30

<sup>7</sup> Repas végétarien : pas de viande, sont servis : poissons, œufs, céréales

<sup>8</sup> Repas traditionnel option végétarien : repas traditionnel, sans porc qui fait l'objet d'un remplacement

# SANTÉ

## VACCINATION

ATTENTION N'oubliez pas de joindre les deux pages correspondantes du carnet de santé de votre enfant

## L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE    oui  non     VARICELLE    oui  non     ANGINE    oui  non     ROUGEOLE    oui  non   
SCARLATINE    oui  non     COQUELUCHE    oui  non     OTITE    oui  non     OREILLONS    oui  non   
ASTHME    oui  non         Si oui, cela nécessite-t-il la Ventoline sur le centre ?    oui  non

## ALLERGIES

MÉDICAMENTEUSES    oui  non     Préciser : .....

ALIMENTAIRES    oui  non     Préciser : .....

AUTRES : .....

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou une intolérance alimentaire, merci de prendre contact avec le service de la Restauration Municipale, **dans les plus brefs délais**.

- Par téléphone au 03.20.81.64.28 le matin.
- Par mail à [cuisine.centrale@ville-wattrelos.fr](mailto:cuisine.centrale@ville-wattrelos.fr)

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs OUI  NON  (joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (un PAI médicamenteux sera établi par nos services))

## RECOMMANDATIONS UTILES

Port de lunettes, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant etc...):

.....

.....

## INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des accueils de loisirs :

- Votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé pour les publications de la Ville de Wattrelos. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, veuillez, s'il vous plaît, le signaler au directeur.
- Vous autorisez votre enfant à effectuer les sorties organisées par le centre.
- En cas d'incident, l'organisateur se réserve le droit de mettre fin aux semaines d'activités déjà réglées par anticipation après concertation de l'organisateur et des parents (aucun remboursement ne sera effectué).
- Si votre enfant présente des problèmes d'adaptation, n'oubliez pas de le signaler.
- Vous avez pris connaissance du règlement intérieur en vigueur et l'accepte.



*Je soussigné, ....., responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*